

6002 - Remettre une somme perçue à titre d'intérêt à un débiteur qui paie des intérêts de dette.

question

Question : Nous est-il permis de remettre les sommes que nous recevons de la banque à titre d'intérêt à un frère débiteur de la même banque qui paie les intérêts d'une dette? De cette façon , nous tirons profits de toutes nos opérations bancaires.

la réponse favorite

Si vous avez la confirmation que votre frère en question s'est bien repenti de la pratique de l'usure et qu'il fait face à une dette qu'il ne peut pas payer , alors remettez-lui les intérêts que vous avez reçus, autrement , ne les lui donnez pas